
EXTRAIT du registre des délibérations de la Commission scolaire catholique de Montréal.

Séance du 22 octobre, 1912.

“Attendu qu’une accusation de pécuniaire a été faite avec persistance contre un membre de cette Commission, sans le nommer, faisant ainsi planer des soupçons sur chacun de ses membres, au nombre de neuf; que, d’un côté, aucune procédure n’a été instituée contre le commissaire incriminé par ceux qui portent l’accusation et qu’il ne semble pas qu’il en soit instituée; que, d’autre côté, cette commission est avisée, par son avocat, qu’elle n’a pas le pouvoir de s’enquérir et d’instituer une enquête, tel qu’il a été suggéré:—il est résolu que l’attention du Procureur général soit attirée sur la situation dans laquelle se trouve la Commission, pour qu’il prenne telle action qu’il lui plaira, soit par voie de commission royale ou toute autre qu’il croira opportune.

(Signé) ULRIC LAFONTAINE,
Secrétaire-trésorier.

Copie conforme.

UN GROS SCANDALE.

LE PAYS DEMANDE UNE ENQUÊTE.

La Commission scolaire de Montréal et les terrains de la Longue-Pointe—Un Commissaire reçoit un pot-de-rin de \$8,000.00.

On paie \$32,600.00 un terrain rendu, la ville, environ \$22,000.00

Le 14 septembre, *Le Pays* publiait l’entre-filet suivant:—

“Nous avons déjà signalé à nos lecteurs l’achat de certains terrains à la Longue-Pointe, par la Commission scolaire, à un prix exagéré.

“Non seulement la Commission aurait fait une mauvaise transaction, mais il y aurait du scandale dans cette affaire.

“Nous recevons une lettre d’un citoyen bien connu, accusant l’un des commissaires d’avoir reçu un chèque de \$8,000.00, comme commission sur cette vente.

“Devant une pareille accusation, la Commission devrait instituer une enquête.